

## 6<sup>ème</sup> session du Conseil citoyen - Compte-rendu



### Institut de Communication et des Médias d'Echirolles – jeudi 1er avril 2010

#### **I. Compte rendu de l'actualité parlementaire**

- A. Projet de loi relatif à l'entreprise publique la Poste et aux activités postales
- B. Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2010

#### **II. Le débat thématique : « quelles retraites pour demain ? »**

- A. La présentation des rapporteurs: Vincent Lepage et Chantal Sala, représentante syndicale au CHU de Grenoble
- B. Échanges avec le conseil

## **I. Compte rendu de l'actualité parlementaire**

### A. Projet de loi relatif à l'entreprise publique la Poste et aux activités postales

#### 1. Présentation du texte

Télécharger le diaporama "actualité parlementaire" sur la page suivante :

<http://issindou.unblog.fr/conseil-citoyen/>

#### 2. Échange avec le conseil

**Denis Hamel, postier** : la réalité est que les bureaux de poste des petites communes fonctionnent avec des horaires de plus en plus restreints et que le service public n'est que partiellement assuré. Il vaut mieux les fermer pour offrir un meilleur service aux usagers au travers des points poste dans les commerces.

**Michel Issindou** : il y a aussi des points-poste dans les mairies.

**Jean Puygrenier** : c'est la logique de rentabilité financière qui pose problème. Elle a conduit à découper la Poste entre activités rentables (la Banque) et activités non rentables (l'affranchissement) pour lesquelles on essaye de réduire les coûts au détriment du service rendu. La logique de rentabilité devrait passer après la mission de service public et de cohésion sociale. On ne peut pas voter Lisbonne où il est écrit que la concurrence ne doit pas être faussée et en même temps s'opposer au changement de statut de la Poste. Les traités européens liquident le service public.

**Michel Issindou** : un établissement public n'a en effet pas vocation à faire de l'argent.

**Jean-Marc Galloo** : s'agissant de Vaulnaveys le Haut, la fermeture était prévue mais personne ne veut reprendre l'activité en point poste. Pour l'heure le bureau continue donc ses activités.

### B. Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2010

Télécharger le diaporama "actualité parlementaire" sur la page suivante :

<http://issindou.unblog.fr/conseil-citoyen/>

## **II. Le débat thématique : « quelles retraites pour demain ? »**

A. La présentation des rapporteurs: Vincent Lepage et Chantal Sala, représentante syndicale au CHU de Grenoble

Télécharger le diaporama "débat thématique" sur la page suivante :  
<http://issindou.unblog.fr/conseil-citoyen/>

B. Échanges avec le conseil

a) *Le cas de la fonction publique hospitalière*

**Alain Desforges** : dans la mesure où le personnel hospitalier fait partie de la fonction publique, je me demande pourquoi la précarité y est si forte.

**Chantal Sala**: la situation de précarité est d'abord liée au fait que le diplôme d'infirmière a longtemps été reconnu comme un Bac+2 qui nous rattache à la catégorie B. Grâce au système Licence-Master-Doctorat (LMD), de dimension européenne, la reconnaissance Bac+3 a pu aboutir récemment. Dans la présentation, nous avons vu les conditions regrettables de cette reconnaissance, qu'a initiée Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre de la Santé. De manière générale, les salaires ne sont pas nécessairement plus élevés dans la fonction publique qu'ailleurs. Plus précisément, la retraite moyenne d'une infirmière travaillant dans un hôpital est faible pour deux raisons au moins. Premièrement, cette profession est très largement composée de femmes travaillant à temps partiel et qui n'ont pas droit à une retraite complète. Deuxièmement, le calcul de la retraite se fait sur le salaire de base, qui ne comprend pas les primes et les majorations sur les heures de nuit. Cela peut expliquer un décalage plus important par rapport à d'autres professions entre le niveau des salaires et celui des pensions de retraites.

**Denis Hamel** : je voudrais aborder la pénibilité qui me paraît être un débat très complexe. Peut-être avez-vous des éléments de réflexion sur cette question ?

**Chantal Sala**: c'est effectivement un vaste débat mais concernant notre profession, Mme Bachelot-Narquin a pris une décision définitive sur ce sujet. La possibilité de départ à cinquante-cinq ans pour les infirmières et autres para-médicaux est remise en cause en contrepartie du passage en catégorie A.

**Soizic Loquet-Naël**: le passage en catégorie A implique-t-il une revalorisation des salaires ? Ce passage permet-il aux professions qui découlent de celle d'infirmière de passer dans une catégorie supérieure ?

**Chantal Sala**: l'allongement de la carrière permet d'obtenir des salaires plus élevés en fin de parcours mais sinon, il n'y a pas de revalorisation significative. D'autre part, il n'y aura pas de passage en catégorie supérieure pour les infirmières-cadres qui étaient déjà en catégorie A.

**Julie Thomasset** : je voulais réagir sur les inégalités entre les sexes. Chantal Sala, vous dites que le débat avec les infirmières a été clos par Mme Bachelot-Narquin avant les négociations. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi elle traite si mal un tel problème alors qu'elle est une femme. En tant que femme, elle est mieux placée pour comprendre la situation précaire et de solitude dans laquelle les femmes peuvent se trouver.

**Chantal Sala**: Vous avez raison. Des femmes qui ont élevé leurs enfants se retrouvent parfois à la

retraite avec des indemnités très faibles ou le minimum vieillissement qui concerne majoritairement les femmes.

*b) La prise en compte de la pénibilité au travail (indemnités) et pour les retraites (durée de cotisation et montant des indemnités)*

**Michel Issindou**: je voudrais intervenir plus longuement à propos du le débat sur la pénibilité, qui a échoué entre 2005 et 2008. Les négociations n'aboutissent toujours pas aujourd'hui et les syndicats de salariés et le Medef se sont accordés sur trois cas de figure seulement. D'abord, le travail posté, qu'on appelle aussi les « trois 8 », crée des conditions de travail difficiles avec le décalage qu'il occasionne d'une semaine à l'autre. Ont ensuite été retenus les travaux pour lesquels il faut porter des charges importantes. Ici, les maçons sont particulièrement représentatifs même s'il leur métier n'est plus aussi difficile qu'il a pu l'être auparavant. Un consensus a aussi pu être trouvé autour d'un troisième critère: le mal-être au travail et les risques psycho-sociaux. Mais ces trois critères ont été définis *a minima* et ne répondent pas à toutes les attentes. La pénibilité est partout mais il ne faut pas perdre de vue qu'une définition qui colle parfaitement à la pénibilité vécue est impossible. Il est très difficile d'avoir une vision d'ensemble sans léser aucune profession. La portée de ce débat est telle que nous ne pourrions pas en sortir avec des négociations si brèves et improvisées comme celles qu'organise le gouvernement avec les partenaires sociaux.

Dans ce contexte de négociations, le groupe socialiste veille à ne pas créer de nouvelles injustices sans pour autant régler le problème. L'âge symbolique de départ à la retraite de soixante ans agit comme une garantie pour ceux qui ont des professions difficiles et qui ne travailleront pas au-delà. Avec la réforme du gouvernement, ils ne pourront partir qu'à soixante-deux ans seulement. Dans l'absolu, les socialistes préféreraient un système de majoration où les professions difficiles pourraient bénéficier d'un départ anticipé. Cependant, pourquoi les caisses de retraites auraient-elles à supporter les coûts de la pénibilité ? Il y aurait alors deux solutions complémentaires. La pénibilité pourrait être prise en compte pendant l'activité et pas après: il s'agirait d'améliorer les conditions de travail. La deuxième possibilité consisterait à intégrer la pénibilité dans le salaire sous forme de majoration et pas seulement en raccourcissant la durée de travail. Les coûts de la pénibilité pèseraient ainsi sur l'entreprise qui paierait les majorations et plus sur les caisses de retraites.

Il y a un vrai débat, l'opposition veut bien avoir une discussion sur l'ensemble du dossier des retraites mais la pénibilité est un préalable. C'est pourquoi sans discussion de fond, l'âge symbolique de départ à la retraite à soixante ans ne doit pas à notre sens être repoussé.

**Anonyme** : la pénibilité est effectivement une question très complexe. S'il existe des conditions de travail qui sont préjudiciables pour la santé, certains font également observer que vivre dans le stress ne raccourcit pas nécessairement la durée de la vie.

**Michel Issindou** : C'est en partie vrai. Le critère le plus objectif pour juger est celui de l'espérance de vie. Beaucoup de députés de la majorité expliquent néanmoins qu'il ne faut pas en faire un critère absolu: l'espérance de vie dépend aussi de l'hygiène de vie et il faut reconnaître qu'elle est en général plus mauvaise chez les ouvriers.

**Anonyme** : je ne pense pas la variation de l'espérance de vie s'explique par une hygiène de vie différente entre les catégories socio-professionnelles mais par contre elle permet d'expliquer la différence d'espérance de vie les hommes et les femmes.

**Michel Issindou** : on peut aussi dire que la mauvaise hygiène de vie est la conséquence des mauvaises conditions de travail.

**Félix Barjola** : s'agissant des conditions de travail, vous avez considéré la pénibilité, le côté négatif des choses mais il y a aussi des carrières où les conditions de travail pourraient permettre

un allongement de la durée de travail. Je pense notamment aux cadres et aux professions intellectuelles supérieures ; un professeur d'université par exemple.

**Vincent Lepage** : il faut bien sûr intégrer dans les négociations le souhait de ceux qui veulent continuer à travailler après soixante ans. L'âge de la retraite doit pouvoir être repoussé.

**Anonyme** : faisons attention toutefois à ce qu'ils ne prennent pas la place des jeunes actifs.

**Vincent Lepage** : Oui, c'est une donnée importante mais puisque l'exemple de l'enseignement a été cité, il existe des besoins si importants dans ce secteur que moyennant des investissements importants accompagnés de créations de postes, le report du départ à la retraite ne fera pas ombre aux jeunes actifs.

*c) Le climat politique général face à l'endettement et au déséquilibre des finances publiques.*

**Jean Puygrenier** : j'ai une remarque plus générale sur la réforme. Le gouvernement justifie mécaniquement l'allongement de la durée de cotisation par l'allongement de la durée de vie. Mais ce raisonnement statistique est trop étroit et oublie d'autres données économiques. La productivité salariale est en effet trois fois plus élevée qu'il y a quarante ans. On pourrait grâce à cela compenser le déséquilibre démographique entre actifs et retraités par des cotisations supplémentaires, rendues possibles par les gains de productivité.

Mais le climat politique n'est pas favorable à ce type de réformes, la hausse des cotisations apparaît de plus en plus comme une absurdité. On ne peut pas taxer les riches en France, une tentative de répartition, même faible, pose problème. On a l'impression que c'est devenu un gros mot. Ceux qui avancent le poids de la dette publique pour amorcer une politique de rigueur budgétaire ne me paraissent pas sérieux. Ce discours n'a pourtant pas empêché le gouvernement de dépenser des milliards d'euros pour aider les banques. Je pense au contraire que nous devons cibler les aides sur les PME et les taxes sur les grands trusts internationaux.

Cet état d'esprit me choque d'autant plus que les inégalités grandissent. Je suis également déçu de la réaction de Martine Aubry à propos de l'âge de départ à la retraite, qui est venue perturber le débat entre le gouvernement et les syndicats. Si on commence à reculer sur nos positions avant la discussion, nous ne pourrons pas négocier avec force. Les soixante ans doivent être un mur infranchissable car nous pouvons trouver l'argent où il est. J'attends de vous voir réagir au parlement.

**Michel Issindou** : Nos deux positions ne sont pas si différentes que cela. Je propose d'arrêter d'exonérer de grands groupes comme Total. Un chiffre édifiant: le bénéfice de Total se situe entre six et huit milliard par an. Le bénéfice du groupe est à la hauteur du déficit de la sécurité sociale! Le déficit de cette dernière n'est donc pas si monstrueux que cela. Mais prenons un peu de recul pour comprendre pourquoi vous n'avez pas l'impression que nous agissons, nous l'opposition. Nous parlons de taxes mais nous ne faisons pas partie de la majorité, nous ne pouvons pas faire valoir nos propositions fiscales. Si les socialistes étaient au gouvernement, nous aurions taxé à des niveaux plus hauts.

**Michèle Ganem** : j'entends qu'il faut être au pouvoir pour faire avancer les choses. Mais il y a aussi une question de méthode. La rue, l'opinion publique doit s'emparer du débat. Il faut reformuler les bonnes questions de façon plus critique après une analyse de fond. A l'heure actuelle nous reprenons trop naïvement les termes du débat tel qu'il a été posé par le gouvernement. La question du vieillissement de la population n'est pas la seule donnée pour comprendre les manques du système actuel; les questions des inégalités entre les sexes en entre les CSP doivent être approfondie. Ne négligeons pas aussi la force du débat citoyen, nous sommes appelés à y participer même si nous n'avons pas de mandat. Ce qui vient d'être expliqué sur les cotisations n'est pas compris par tous. Il y a de grandes questions qui nous concernent

tous et nous devons nous en emparer dans le débat public. (*Applaudissement*)

*d) Les difficultés à réformer un système de retraite national dans une Europe intégrée et une économie mondialisée*

**Philippe Clarou** : Le système des retraites est essentiellement financé par les revenus du travail, c'est-à-dire par les cotisations salariales et patronales. Pourtant, quand on regarde les tendances de l'économie, on voit que la part des gains du travail dans le bénéfice total baisse par rapport aux gains du capital. Les bénéficiaires de Total viennent beaucoup de placements financiers et moins de la production même. L'accroissement de la part des bénéfices financiers est un effet de la mondialisation et on n'ose pas toucher à ces bénéfices-là. On a d'ailleurs vu pendant la crise que les financiers, même s'ils n'avaient pas de problèmes, ont été aidés en priorité. Ce n'est pas acceptable mais notre marge de manœuvre est très limitée comme en attestent notamment les reculs d'Obama en matière de régulation de la finance. Cette situation me rend très sceptique sur notre avenir.

**Anonyme** : Il est important de déplorer la faiblesse et même l'absence de politique sociale au niveau de l'Europe. Le gouvernement peut pointer du doigt la faiblesse des systèmes de protection sociale de certains pays de l'UE (notamment les nouveaux entrants) pour modérer les demandes sociales des français et justifier la suppression de certains acquis.

*e) Retour sur les réformes passées et discussion autour des marges de manœuvre du gouvernement*

**Anonyme** : La dernière réforme des retraites a introduit le système des décotes et des surcotes. A mon sens, ce système pénalise plus qu'il ne donne des avantages aux salariés. Certains salariés se retrouvent pénalisés deux fois: ils n'ont pas le nombre d'années de cotisations et pâtissent de la décote en liquidant leur retraite avant 65 ans. J'espère que ce système va être remis en cause.

**Anonyme** : Je ne comprends pas pourquoi Mme Bachelot propose un choix entre la catégorie B et une catégorie A au rabais. Il n'y a pas à discuter, les infirmières font trois ans d'étude après le bac et devraient automatiquement être placées dans cette dernière catégorie. C'est injuste. Ensuite, qu'en est-il sur la taxation des machines-outil qui remplacent l'homme ? Enfin, personne n'a évoqué la dette patronale dans les cotisations à verser.

**Michel Issindou** : Il peut y avoir de la fraude ou des retards de paiement à l'URSSAF. Les pertes sont faibles mais c'est un élément symbolique qui n'est pas négligeable.

Il y a trois paramètres sur lesquels on peut jouer pour modifier l'équilibre du système des retraites. On peut premièrement augmenter les recettes mais cela dépend sensiblement de la croissance économique: les taxations sur les entreprises, sur les salariés par la CSG (Contribution Sociale Généralisée) et la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale). En forçant les choses, la meilleure façon de placer son argent, c'est simplement de cotiser pour les retraites: payer trente ou quarante euros de cotisations en plus permet d'y avoir droit plus tard avec certitude alors que les placements financiers sont incertains.

Deuxièmement, on peut modifier le taux de remplacement, c'est-à-dire le montant des retraites par rapport au salaire. Il est aujourd'hui à 43% en moyenne par rapport au dernier salaire. Ce niveau est tellement faible que le Président de la République a précisé que ce facteur ne serait pas remis en cause.

Il reste donc un seul paramètre, la durée de cotisations, liée à l'âge de départ à la retraite. Si on reculait l'âge de la retraite à soixante-deux ans, 6,2 milliards de bénéficiaires supplémentaires seraient faits car la durée de la retraite serait diminuée (moins de dépenses) et la durée des cotisations rallongée (plus de recettes). L'allongement de la durée de cotisations est le choix le plus efficace mais pas le plus juste. En 2012, nous en serons à 41 annuité de cotisations et

progressivement, nous passerons à 42 en 2016. Ce sont des nombres d'annuités qui souvent ne seront jamais atteints ce qui nous rapporte alors au deuxième paramètre que le Président s'était pourtant promis de ne pas toucher. Mécaniquement, le montant des pensions de retraites diminue lorsqu'un salarié n'a pas toutes les annuités nécessaires au taux plein.

Dans ce schéma, il faut continuer à travailler. Le gouvernement argumente beaucoup en prenant l'exemple d'autres pays européens: l'âge de départ à la retraite français nous placerait à la marge de l'Europe où l'âge est généralement plus élevé.

Cependant, le gouvernement doit faire face à ses propres contradictions. La réforme des retraites de 2003, élaborée par François Fillon, devait permettre un équilibre financier durable. Le projet de réforme actuel est la preuve de son échec. Je vous rejoint sur ce point, Monsieur, la décote pénalise lourdement les salariés, surtout les femmes qui ont arrêté de travailler pour élever leurs enfants. La surcote va dans l'autre sens, chaque année supplémentaire travaillée apporte 3% de revalorisation de la retraite. Beaucoup de gens sont incités à travailler plus longtemps. Il faut savoir que le taux moyen de départ à la retraite dans la fonction publique est de 61,5 ans.

Il faut mener une réflexion de fond sur tous les paramètres et agir dans le respect de tous. Si les soixante ans sont un horizon indépassables, nous ne opposerons pas à l'augmentation de la durée de cotisation telle qu'elle est prévue par la réforme Fillon.

**Chantal Sala :** Mais rallonger la durée de cotisation comme vous le suggérez fait que la retraite à taux plein deviendra l'exception. Dans ces conditions, le niveau moyen des retraites est amené à baisser. Nous ne devons pas accepter le rallongement de la durée de cotisation. Il faut aussi taxer d'autres revenus. Mais n'oublions pas le contexte économique dans son ensemble. Le problème du financement des retraites vient du faible taux d'emploi parmi les actifs, c'est-à-dire du chômage. Une politique de l'emploi est souhaitable surtout si les séniors, qui sont après les jeunes la catégorie la plus touchée par le chômage, entrent sur le marché du travail. Mobilisons-nous pour faire savoir au gouvernement que nous ne sommes pas d'accord. Il y aura une nouvelle mobilisation le 20 avril.

*f) Le débat participatif: entre échange et promotion à plus grande échelle*

**Gérard Martin :** Je ne suis pas toujours d'accord avec ce qui a été dit jusqu'à présent. Tout comme vous, j'aimerais bien que Nicolas Sarkozy ne soit pas réélu au prochain rendez-vous électoral. Mais je pense que le débat de ce soir ne nous aide pas à atteindre cet objectif. Nous sommes tous d'accord ici, en tout cas nous paraissions tous l'être. Nous nous échauffons entre nous, nous dénonçons des scandales et puis quand il y a une manifestation, on ne voit plus personne, les jeunes ne viennent pas. Sarkozy a été élu démocratiquement par les Français, et notre énervement n'y change rien. Notre débat de ce soir ne fait pas avancer d'un iota notre objectif. Monsieur Issindou, vous avez parfois, avec beaucoup de précaution, avancé une position, comme si vous aviez peur de dire qu'il y a des choses à changer. A d'autres moments aussi, vous avez dit qu'il fallait prendre le temps de réfléchir posément à des questions et d'avancer des propositions choquantes. « Sauver notre modèle », c'est une nécessité mais pour cela il faut le changer. Les solidarités d'aujourd'hui ne sont pas les mêmes qu'hier, il faut réinventer quelque chose mais ce soir, j'ai entendu des plaintes et des regrets d'un monde perdu. Ce monde est bien perdu mais il faut construire autre chose.

**Julie Thomasset :** On ne peut pas tous se mobiliser pour les mêmes causes. Une manifestation ne peut pas réunir tout le monde il y a d'autres formes de participation politique. Ne croyez pas, Monsieur, que tout peut être expliqué ici: je travaille avec des jeunes qui s'intéressent peu à la politique; faire avancer les choses avec eux, c'est avant tout leur dire d'aller voter.

**Chantal Sala :** Il y a eu des plaintes et des propositions. On a dénoncé des choses en ayant le souci de penser aux solutions. Cependant, quand on est pas d'accord avec son gouvernement, il faut d'abord s'y opposer, nous n'avons pas le pouvoir et c'est pour cela que proposer est si difficile.

**Vincent Lepage** : pour conclure et élargir, je tiens à préciser qu'il y a des idées très intéressantes sur les textes du dossier: réformer le système de retraites c'est peut-être d'abord repenser le travail et les conditions de travail.

Conclusion

**Michel Issindou**: En septembre, on aura le projet de loi du gouvernement, avec un texte véritable sur lequel nous pourrons discuter. Je vous propose d'examiner ce texte ensemble. Ce sera l'occasion de *récidiver* sur ce débat. Pour conclure, je tenais à vous dire tout le plaisir que j'ai eu à participer à ce débat. Merci d'être venu à ce débat, chacun a exprimé beaucoup de choses. Merci à Chantal et à Vincent pour la préparation de ce conseil.